

**SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS**

**Commune de CAUSSES et VEYRAN**

**Extrait de l'arrêté N° 2013-II-888 en date du 06 juin 2013**

**Arrêté concernant le captage de Montpeyroux portant :**

**déclaration d'utilité publique :**

- des travaux de dérivation des eaux
- de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

**autorisation :**

- de traiter de l'eau destinée à la consommation humaine
- de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Déclaration d'utilité publique**

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la commune de Causse et Veyran, ci-après dénommée le bénéficiaire :

- les travaux à entreprendre en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du captage de Montpeyroux sis sur la commune de Causse et Veyran,
- la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage et l'instauration des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau,

Pendant la durée d'un an, il peut être pris connaissance des rapport et avis du commissaire-enquêteur dans la Mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers, et sur le site <http://www.herault.gouv.fr/>